

# AU CISSS DE LAVAL, IL EST IMPORTANT D'ADOPTER UN COMPORTEMENT RESPECTUEUX ENVERS SOI, LES AUTRES ET SON MILIEU DE VIE

» **Me respecter, c'est prendre soin de moi. C'est aussi de me sentir bien avec les gens qui m'entourent.**

- Je m'assure d'être toujours propre
- Je m'habille de façon décente et selon la température et les activités
- Je m'alimente bien
- Je respecte mon corps et ses limites
- Je suis respectueux dans mes propos et mes gestes
- Je ne consomme pas et ne possède pas de drogue ou de boisson alcoolisée
- Je ne possède pas d'objets ou de matériel à caractère violent ou pornographique



» **Respecter les autres, c'est leur faire sentir qu'ils sont acceptés et respectés.**

- Je respecte les autres comme ils sont (race, langue, religion, orientation sexuelle, etc.)
- Je respecte les opinions des autres
- Je demande avant de prendre les objets des autres
- Je fais attention aux biens des autres
- Je suis respectueux dans mes propos et mes gestes (aucune forme d'agression ne sera tolérée)
- Je respecte l'intimité des autres
- Je respecte la tranquillité des autres

» **Respecter les rôles de chacun, car les adultes sont là pour m'aider à trouver des solutions aux difficultés que je rencontre. Pour ce faire, j'ai à ma disposition des programmes qui sont animés par les éducateurs.**

- Je participe activement aux différents programmes et activités
- Je respecte le code de vie de mon unité
- Je respecte les décisions prises par l'équipe d'éducateurs dans l'organisation et l'animation de la vie dans l'unité
- J'utilise et partage des lieux et des biens qui sont au service de tous



» **Respecter mon milieu de vie C'est prendre soin de mon environnement.**

- Je fais attention aux objets et meubles de mon milieu de vie
- J'utilise bien le matériel (sportif, culturel, scolaire ou autre)
- Je participe à l'entretien des objets et meubles de mon milieu de vie
- Je demande l'autorisation avant de prendre les objets ou le matériel qui appartient à mon milieu de vie

? **Des questions? Vous pouvez les poser à un éducateur de votre milieu de vie ou au chef de service**

## Je ne respecte pas ces règles ?

**Si mon comportement est inacceptable face à moi-même, face aux autres ou face à mon milieu de vie, les intervenants peuvent appliquer une mesure éducative appelée « mesure disciplinaire ».**

**Une mesure disciplinaire vise à ce que j'apprenne à être plus autonome et responsable.**

**Des exemples de mesures :**

- Je dois m'excuser auprès du personnel directement visé, auprès de mon groupe ou d'une autorité compétente (réparation);
- Je dois remplacer un objet brisé ou rendre un service (réparation).
- Ma participation à des activités extérieures est arrêtée pour une période (privation);
- Je me fais confisquer temporairement un bien ou interdire l'utilisation pendant une période (confiscation);
- Je dois me retirer de mon groupe dans un autre local ou dans ma chambre (retrait).

**La mesure disciplinaire survient généralement après d'autres interventions d'aide ou de support afin que je me reprenne en main.**

Lorsque moi ou mes parents ne sommes pas d'accord avec la mesure disciplinaire prise, nous pouvons exprimer notre point de vue auprès des éducateurs de mon unité, du chef d'unité ou du responsable des services de réadaptation. Si nous sommes insatisfaits, nous pouvons communiquer avec la commissaire aux plaintes et à la qualité des services du CISSS de Laval ou la Commission des droits de la personne et de la protection des droits de la jeunesse.